

QU'EST-CE QUE L'ADIL 74 ?

*L'ADIL 74 est une association
agrée par le Ministère
du logement.*

*Elle remplit une mission
d'intérêt général sur les
questions liées au logement.*

*Elle est financée par l'ensemble
des partenaires publics et privés
oeuvrant dans ce domaine.*

*Elle rend une information
gratuite, neutre
et personnalisée.*

**Pour de plus amples détails,
prenez contact avec l'ADIL :**



4 avenue de Chambéry
à ANNECY



04 50 45 79 72



contact@pls.adil74.org



www.adil74.org



ADIL 74

Missionnée par :



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROPRIÉTAIRES



Crédit photo : Annecy-Tuan P. sur Unsplash

Vous possédez un logement ?

**Vous souhaitez le (re) mettre
en location et être conseillé
gratuitement ?**

Bénéficiez d'une consultation juridique gratuite pour découvrir toutes les aides financières et les options "de location" qui s'offrent à vous !

Connaissez-vous l'intermédiation locative ?

Elle permet de confier la gestion locative de votre bien à une agence immobilière sociale, ou de prendre pour locataire une association agréée par l'Etat qui sous-louera votre logement.

Cela vous permet :

une **gestion sécurisée de votre logement** (garantie du paiement des loyers et des charges, remise en état de votre logement, choix et accompagnement social du locataire, etc.)

d'avoir la possibilité de bénéficier d'**aides financières** pour financer vos travaux

Quelles solutions de financement ?

Vous pouvez bénéficier de :

subventions de l'ETAT

ET

des collectivités

si votre logement

nécessite des travaux



Action Logement* est à vos côtés pour valoriser et mettre en location votre patrimoine

L'offre **Louer pour l'Emploi** vous permet de sécuriser **gratuitement** vos revenus locatifs et de valoriser votre investissement grâce à un prêt travaux :

Jusqu'à 10 000 € pour tout type de travaux d'amélioration

Jusqu'à 15 000 € pour des travaux de rénovation énergétique.

Avec **Louer pour l'Emploi**, vous agirez en faveur du lien emploi-logement en louant votre logement à un salarié du territoire.

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

(*ancien 1% logement pour le logement des salariés)